Nations Unies S/PV.5201



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5201e séance

Mercredi 15 juin 2005, à 15 heures

New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Garcia Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Gerald Scott
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287)

05-38510 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Takaku (Papouasie-Nouvelle-Guinée) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction la tenue des premières élections générales, organisées du 20 mai au 9 juin 2005 pour élire le Président et les membres de la Chambre des représentants de la région autonome de Bougainville, dont il estime qu'elles ont été menées de façon compétente et transparente comme l'a indiqué l'équipe d'observateurs internationale. Le Conseil félicite de ce succès le Gouvernement autonome et le peuple de Bougainville et souligne que ces élections, qui reflètent la volonté expresse des Bougainvilliens, marquent un tournant décisif et historique dans le processus de paix à Bougainville et permettent de passer à la phase suivante de l'application de l'Accord de paix.
>
> Le Conseil se félicite également que le Gouvernement autonome de Bougainville ait assuré pleinement ses fonctions et réaffirme qu'il continue d'appuyer le peuple de Bougainville.
>
> Le Conseil demande instamment à ceux qui n'ont pas participé au processus électoral de respecter le résultat des élections et d'offrir sans tarder leur concours au Gouvernement autonome de Bougainville pour l'aider à consolider la paix.
>
> Le Conseil rend hommage aux efforts déployés par le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les dirigeants bougainvilliens pour appliquer pleinement l'Accord de paix de Bougainville. Le Conseil prend note avec satisfaction de l'appui apporté par la communauté internationale, en particulier des contributions importantes des pays de la région, des partenaires de la communauté des donateurs ainsi que du système des Nations Unies. Le Conseil remercie le Commonwealth et le Forum des îles du Pacifique du rôle digne d'éloges qu'ils ont joué dans le bon déroulement des élections en envoyant des observateurs électoraux.
>
> Le Conseil note avec satisfaction qu'au vu des résultats obtenus par la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (MONUB) ainsi que par son prédécesseur, le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, il est manifeste qu'une petite mission politique spéciale des Nations Unies dotée d'un mandat clairement défini peut jouer un rôle décisif en contribuant de manière rationnelle et efficace aux efforts déployés au niveau régional pour régler un conflit.
>
> Le Conseil encourage la communauté internationale à continuer d'appuyer de manière résolue les efforts consentis par le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et le peuple de Bougainville pour favoriser le développement économique et social ainsi qu'établir une paix durable dans la région. »

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/23.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 20.